

Actualités OFS



03 Travail et rémunération

Neuchâtel, novembre 2021

Statistique du volume du travail (SVOLTA)

Évolution des durées de travail de 2010 à 2020

Résumé

En 2020, une personne active occupée travaille en moyenne 1495 heures par année en Suisse. Par rapport à qu'il y a dix ans, ce nombre d'heures a diminué de 7,2%, soit une baisse de 13,8 jours¹ de travail à temps complet. Dans cette publication, l'évolution des heures de travail de 2010 à 2020 va être scindée selon deux périodes: avant et après le déclenchement de la pandémie mondiale de COVID-19.

Entre 2010 et 2019, la durée annuelle effective de travail par personne active occupée a diminué de 3,9%, soit une baisse de 7,4 jours de travail. Cette réduction peut être expliquée par la croissance du temps partiel et des vacances, la hausse de certains types des absences ainsi que la baisse des heures supplémentaires. Le recul est plus fort chez les hommes (-5,2%) que chez les femmes (-1,1%) et chez les Suisses (-4,6%) que chez les étrangers (-3,2%). L'horaire de travail s'est davantage réduit chez les indépendants (-8,4%) que chez les salariés (-2,9%). La baisse a été plus marquée chez les personnes avec enfants de 0 à 6 ans (-6,8%) que chez les personnes avec enfants de 7 à 14 ans (-3,7%) et que chez les personnes sans enfant de moins de 15 ans (-4,1%). Considérée selon les branches économiques, la baisse des heures de travail se constate dans toute les branches. Ce sont les branches «Arts, loisirs, ménages privés, autres» (-5,9%), «Agriculture, sylviculture» (-5,6%) et «Administration publique» (-4,7%) qui ont enregistré les baisses plus fortes.

En 2020, les conséquences de la crise COVID-19 sur le marché du travail furent considérables: hausse du nombre des chômeurs, forte augmentation du nombre de salariés touchés par la réduction de l'horaire de travail (chômage partiel) et du nombre d'indépendants soumis à des restrictions d'activité. La hausse du nombre des chômeurs et, en corollaire, la légère baisse du nombre de personnes actives occupées se répercutent sur le volume du travail, mais de manière très limitée². Entre 2019 et 2020, la Suisse a enregistré une baisse de la durée de travail de 3,4%, en raison principalement de la progression des heures d'absences en raison du chômage partiel et des restrictions d'activité des indépendants. La branche «Hébergement et restauration» a connu la plus forte baisse (-22,2%).

En comparaison internationale, la durée de travail a reculé aussi bien dans l'Union européenne (-7,3%) que dans la zone Euro (-8,3%) entre 2010 et 2020. En comparant avec les pays voisins, la baisse du temps de travail en Suisse est plus forte qu'en Allemagne (-6,6%) et moins forte qu'en Italie (-12,3%), en Autriche (-9,8%) et en France (-9,0%).

¹ Dans la présente étude, lors de la conversion d'heures en jours, on divise la durée annuelle de travail (en heures) par 8,4.

² Voir le communiqué de presse «Fort recul du nombre d'heures travaillées en 2020», publié le 18 mai 2020.

1. Introduction

Habituellement, la statistique du volume du travail (SVOLTA) de l'OFS livre les informations sur la durée annuelle effective de travail en heures par emploi (poste de travail) et non par personne active occupée. Cette approche «par emploi» permet de présenter les durées de travail selon les branches économiques et le statut d'activité, démarche problématique avec une approche «par personne active occupée». En effet, une partie non négligeable (7,8% en 2020) des actifs occupés exercent plusieurs activités professionnelles.

Dans la présente étude, c'est l'approche «par personne active occupée» qui est retenue. De 2010 à 2020, la durée annuelle de travail par personne active occupée est en moyenne supérieure de 6,5% à la durée annuelle de travail par emploi. La présente publication examine l'évolution de la durée annuelle effective du travail par personne active occupée sur dix ans et les principaux facteurs qui influencent cette évolution.

Les résultats présentés proviennent de la statistique du volume du travail (SVOLTA) dont la source principale est l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Dans cette enquête, si une personne possède plusieurs emplois, on recense séparément les heures travaillées dans l'activité principale et dans la première activité secondaire.

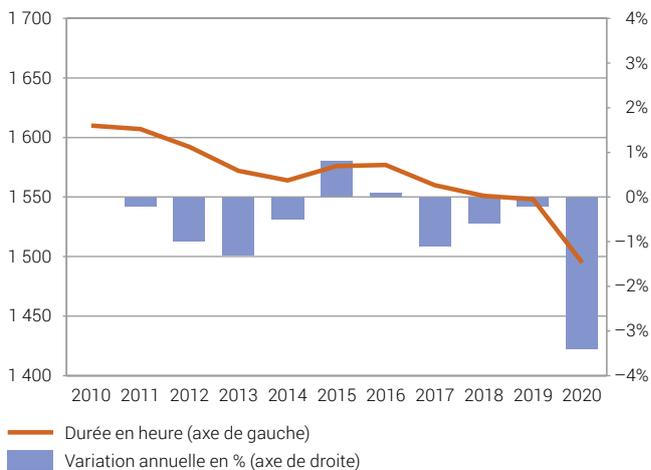
2. Evolution des durées de travail 2010-2020

Presque quatorze jours de travail de moins qu'il y a dix ans

Comme dans la plupart des pays européens, la durée annuelle effective de travail par personne active occupée n'a cessé de diminuer en dix ans, principalement en raison de la progression du travail à temps partiel. En Suisse, la durée annuelle de travail a baissé de 3,9% entre 2010 et 2019, puis reculé fortement entre 2019 et 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 (-3,4%).

Considérée sur dix ans, la durée annuelle de travail est passée de 1610 à 1495 heures par personne active occupée, soit une diminution de 13,8 jours de travail par année. La baisse mesurée a été de 7,4 jours de 2010 à 2019, puis la pandémie de COVID-19 a entraîné une forte diminution entre 2019 et 2020 (-6,4 jours)

Durée annuelle effective de travail par personne active occupée et variation annuelle, de 2010 à 2020 G1



Source: OFS – Statistique du volume du travail (SVOLTA)

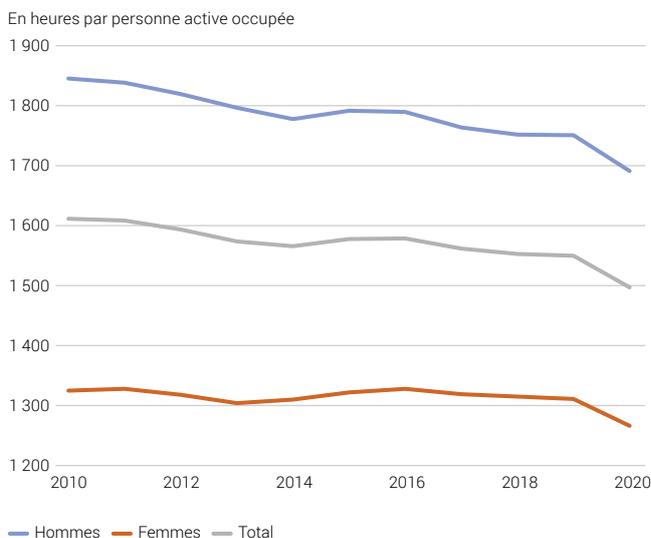
© OFS 2021

La durée annuelle de travail des hommes s'est réduite d'onze jours et demi de plus que celles des femmes depuis 2010

Entre 2010 et 2019, la durée annuelle effective de travail a baissé de 5,2% chez les hommes (de 1845 à 1750 heures), alors que cette durée n'a diminué que de 1,1% chez les femmes (de 1322 à 1308 heures par année). Entre 2019 et 2020, la baisse des durées annuelles du travail a été identique chez les hommes et chez les femmes (-3,5%).

Si l'on exprime ces baisses en nombre de jours de travail, il en ressort que les hommes ont travaillé 18,5 jours de moins en 2020 qu'en 2010, alors que la baisse chez les femmes n'était que de 7,0 jours.

Durée annuelle effective de travail selon le sexe, de 2010 à 2020 G2



Source: OFS – Statistique du volume du travail (SVOLTA)

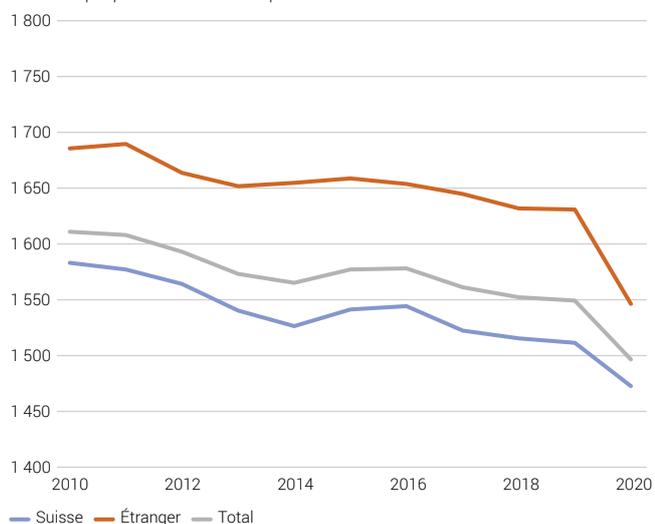
© OFS 2021

Baisse plus marquée chez les Suisses que chez les étrangers, puis le COVID change la donne

Entre 2010 et 2019, la durée annuelle de travail a diminué plus fortement chez les Suisses (-4,6%) que chez les étrangers (-3,2%), soit un recul de 8,7 et respectivement 6,5 jours de travail. La crise du COVID-19 a engendré en 2020 un recul plus marqué chez les étrangers (-5,2%) que chez les Suisses (-2,6%), soit un recul de 10,1 et respectivement 4,6 jours de travail. Au total de la période sous revue, la baisse des heures de travail a été un peu plus forte chez les étrangers (-8,3%) que chez les Suisses (-7,1%).

Durée annuelle de travail par personne active occupée, de 2010 à 2020 G3

En heures par personne active occupée



Source: OFS – Statistique du volume du travail (SVOLTA)

© OFS 2021

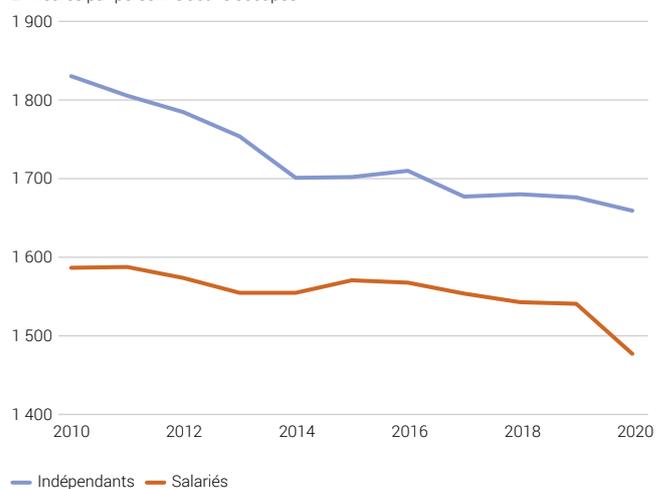
Forte diminution des heures de travail chez les indépendants

Entre 2010 et 2019, l'écart entre la durée annuelle de travail des indépendants et celle des salariés (statut basé sur l'activité principale en cas d'activités multiples) a diminué de 6,6 points de pourcent (passer de 15,5% à 8,9%). Cet écart a remonté à 12,4% entre 2019 et 2020, en raison de la plus forte diminution des heures de travail chez les salariés depuis le COVID.

Au total des dix années observées, les heures de travail ont diminué plus fortement chez les indépendants (-9,4%; soit une baisse de 20,5 jours de travail) que chez les salariés (-6,9%; soit une baisse de 13,1 jours de travail).

Durée annuelle effective de travail selon le statut d'activité (déterminé sur la base de l'activité principale en cas d'emplois multiples), de 2010 à 2020 G4

En heures par personne active occupée



Source: OFS – Statistique du volume du travail (SVOLTA)

© OFS 2021

La durée annuelle de travail baisse dans toutes les branches économiques

Par rapport qu'il y a dix ans, la baisse de la durée annuelle effective de travail par personne active occupée se constate dans toutes les branches économiques (déterminées sur la base de l'activité principale en cas d'emplois multiples)³.

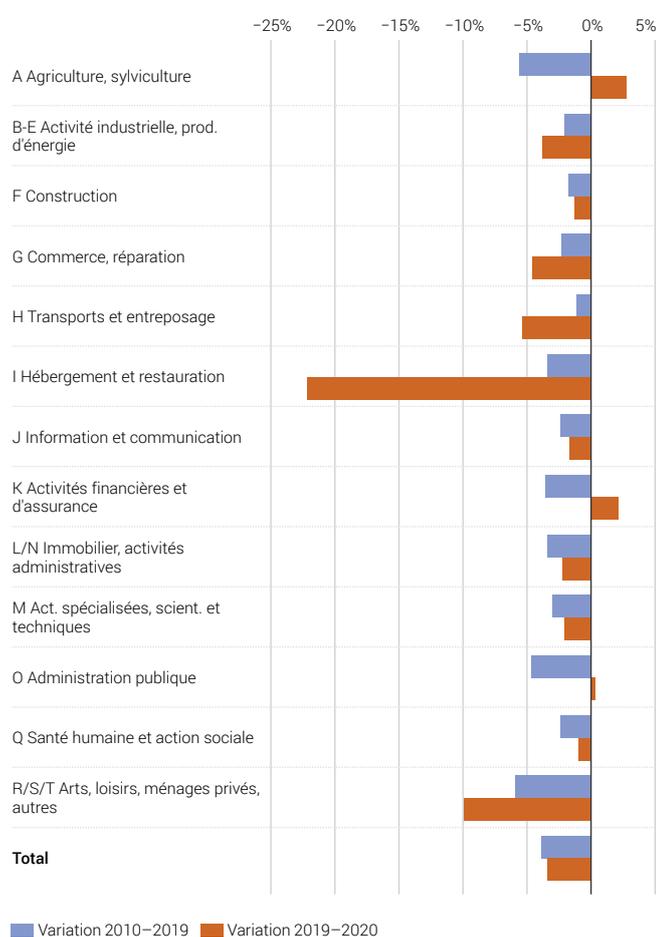
Entre 2010 et 2019, les branches «Arts, loisirs, ménages privés, autres» (-5,9%), «Agriculture, sylviculture» (-5,6%) et «Administration publique» (-4,7%) ont enregistré des baisses plus fortes que la moyenne (-3,9%). Les moins fortes baisses se constatent dans les branches «Transports et entreposage» (-1,1%), «Construction» (-1,8%) et «Activité industrielle, production d'énergie» (-2,1%).

En 2020, année marquée par la pandémie de COVID-19, le recul de la durée annuelle effective de travail par rapport à l'année précédente a été particulièrement fort dans la branche «Hébergement et restauration» (-22,2%). Suivent, dans l'ordre, les branches «Arts, loisirs, ménages privés, autres» (-9,9%), «Transports et entreposage» (-5,4%) et «Commerce, réparation» (-4,6%). Les branches «Agriculture, sylviculture», «Activités financières et d'assurance» et «Administration publique» ont enregistré en revanche une progression du temps de travail (respectivement +2,8%, +2,1% et +0,3%).

³ Les données pour la branche économique «Enseignement» ne sont pas présentées dans la présente étude en raison de la difficulté du relevé des composantes du temps de travail. Elles sont cependant intégrées dans le total.

Variation de la durée annuelle effective de travail par personne active occupée selon les branches économiques (déterminées sur la base de l'activité principale en cas d'emplois multiples), 2010–2020

G 5



Source: OFS – Statistique du volume du travail (SVOLTA)

© OFS 2021

Fort recul des heures de travail chez les personnes avec enfants en bas âge

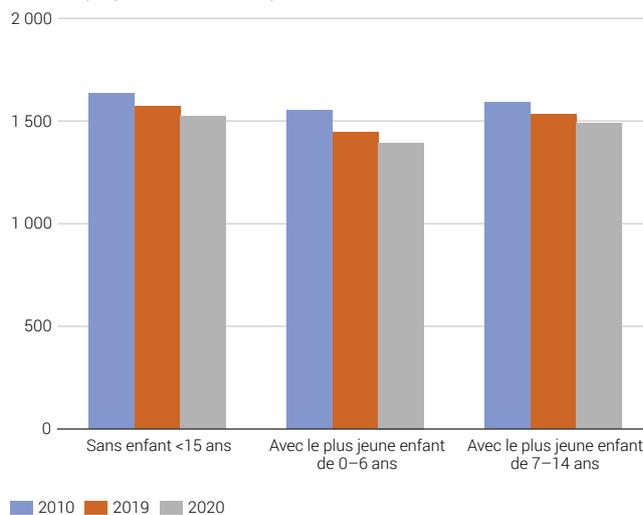
Entre 2010 et 2019, l'horaire de travail s'est plus fortement réduit chez les personnes avec enfants de 0 à 6 ans (baisse de 6,8%) que chez les personnes avec enfants de 7 à 14 ans (-3,7%) et que chez les personnes sans enfant de moins de 15 ans (-4,1%). La pandémie de COVID-19 de 2020 a encore renforcé ces baisses (respectivement -3,6%, -2,9% et -2,8%).

Au total, les personnes actives occupées avec enfants de 0 à 6 ans travaillent de 18,7 jours de moins qu'il y a dix ans, alors que les personnes avec enfants de 7 à 14 ans et celles sans enfant de moins de 15 ans travaillent respectivement 12,2 et 13,2 jours de moins.

Durée annuelle effective de travail selon le type de famille, de 2010 à 2020

G 6

En heures par personne active occupée



Source: OFS – Statistique du volume du travail (SVOLTA)

© OFS 2021

3. Principaux facteurs de baisse du temps de travail en Suisse

De 2010 à 2019, de nombreux facteurs ont influencé la réduction du temps de travail en Suisse, parmi lesquels la croissance du travail à temps partiel et des jours de vacances, la hausse de certains types d'absences ainsi que la baisse des heures supplémentaires. Entre 2019 et 2020, c'est la hausse des heures d'absences en raison du chômage partiel et pour «autres raisons» (p.ex. personnes en quarantaine ou restrictions d'activité des indépendants durant la pandémie de COVID-19) qui a contribué principalement au recul des heures de travail.

Forte progression du temps partiel chez les hommes et chez les Suisses

Le temps partiel est nettement plus répandu chez les femmes que chez les hommes: en 2020, 58,3% des femmes actives occupées travaillaient à temps partiel (avec un taux d'occupation inférieur à 90%), soit 0,9 point de pourcent de plus qu'il y a dix an. Chez les hommes, la proportion de temps partiel a progressé de 4,7 points depuis 2010 pour s'établir à 17,9%. La forte proportion du temps partiel chez les femmes ainsi que la répartition différente entre hommes et femmes dans les branches économiques expliquent pourquoi la durée annuelle de travail est supérieure chez les hommes. Quant à la plus forte diminution des heures de travail chez les hommes depuis dix ans, celle-ci est due à la progression du temps partiel plus marqué chez ces derniers.

Considérée selon la nationalité, la part du temps partiel est plus élevée chez les Suisses (41,3% en 2020) que chez les étrangers (26,0%). En plus, en dix ans, cette part a augmenté plus fortement chez les Suisses (+4,7 points de %) que chez les

étrangers (+2,6 points de %). C'est la raison pour laquelle l'horaire de travail s'est plus fortement réduit chez les Suisses que chez les étrangers.

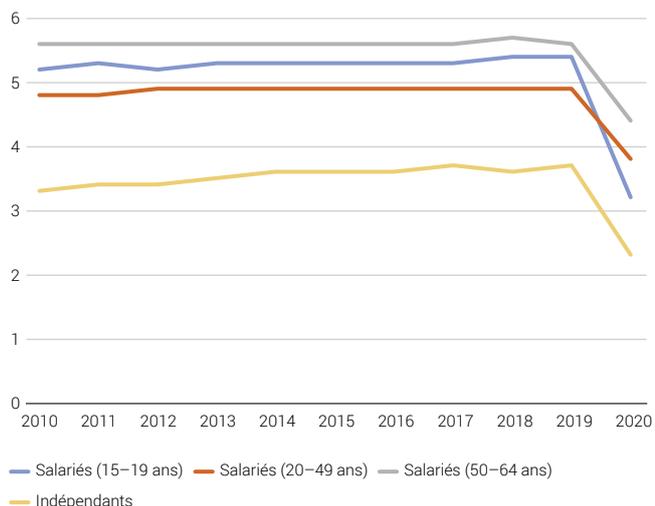
La tendance à la hausse des vacances se poursuit

La législation suisse fixe le nombre minimal de semaines de vacances annuelles des travailleurs, qui s'élève à cinq semaines jusqu'à l'âge de 20 ans révolus, puis à 4 semaines au-delà. De plus, de nombreuses entreprises et conventions collectives de travail prévoient l'octroi de cinq semaines de vacances ou plus pour les salariés dès 50 ans.

Entre 2010 et 2020, le nombre de semaines de vacances contractuelles des salariés à plein temps a augmenté de 5,0 à 5,2 semaines par année, soit 0,8 jour de vacances en plus. La progression des jours de vacances est un peu plus marquée chez les indépendants à plein temps, le nombre de semaines de vacances étant passé de 3,3 à 3,6 sur la même période, soit 1,4 jours en plus.

La tendance à la hausse des vacances se poursuit depuis que les données existent (1996) et contribue à la diminution des heures de travail. Il faut noter qu'en 2020, la pandémie de COVID-19 a conduit à une forte diminution des vacances effectivement prises (3,9 semaines par salarié à plein temps en 2020). Sans cette baisse, le recul de la durée annuelle effective de travail aurait été encore plus marqué entre 2019 et 2020.

Nombre de semaines de vacances annuelles des personnes actives occupées à plein temps selon le statut d'activité et les groupes d'âge, de 2010 à 2020 G7



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

Haussa historique du chômage partiel en 2020

De 2010 à 2019, parmi les différentes raisons d'absences, ce sont toujours les absences pour raison de santé (maladie/accident) qui représentaient la part la plus importante (68,2% en 2019) de la

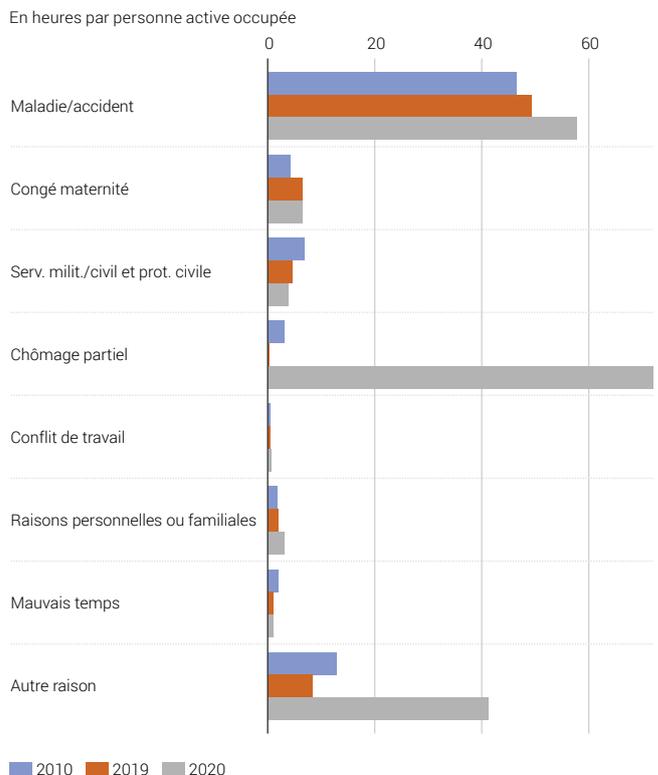
durée annuelle des absences. La durée des absences pour raison de santé est passée de 46 à 49 heures par année, soit une hausse de 6,1% entre 2010 et 2019. 2020 a été marquée par une nette hausse (durée d'absence 2020 : 58 heures).

Quant aux absences des salariés en raison du chômage partiel, leur durée moyenne a peu évolué entre 2010 et 2019 et est restée à un bas niveau (p.ex. 3 heures en 2010). Leur durée moyenne a cependant enregistré une progression historique en 2020 à cause de la pandémie de COVID-19 (72 heures par personne active occupée et par année). En 2020, ce sont les heures d'absences dues au chômage partiel qui représentent la plus grande proportion de toutes les absences (38,8% contre 31,1% pour les raisons de santé).

En dix ans, les absences en raison d'obligations militaires, de service civil/protection civile, de congé maternité, du mauvais temps, de conflits du travail et d'obligations personnelles ou familiales ont faiblement évolué (cf. graphique G8).

Enfin, la durée annuelle des absences pour «autre raison» a peu évolué entre 2010 (13 heures) et 2019 (8 heures) avant de progresser de manière significative en 2020 (41 heures). Les quarantaines et les restrictions d'activité des indépendants durant la pandémie de COVID-19 sont certainement les principaux facteurs de cette hausse.

Durée annuelle des absences selon les raisons d'absence, en 2010, 2019 et 2020 G8



Source: OFS – Statistique du volume du travail (SVOLTA)

© OFS 2021

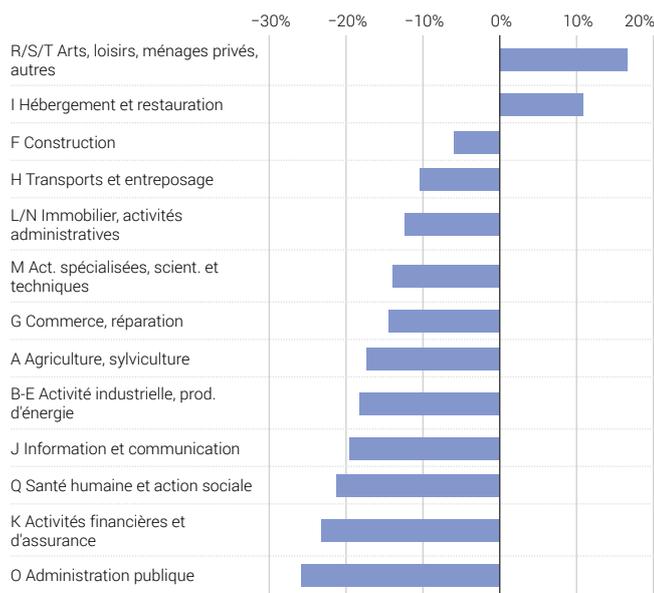
Moins d'heures supplémentaires qu'il y a dix ans

En dix ans, la baisse des heures supplémentaires⁴ a également contribué au recul des heures effectives de travail. En 2010 et 2019, la durée annuelle des heures supplémentaires est passée de 41 à 35 heures par personne active occupée, soit une baisse de 14,6%. Malgré la volatilité dans certaines branches économiques, la majorité des branches connaît une baisse des heures supplémentaires de 2010 à 2019. Les reculs les plus marqués sont enregistrés dans les branches «Administration publique» (-25,8%) et «Activités financières et d'assurance» (-23,2%). En revanche, dans les branches «Hébergement et restauration» et «Arts, loisirs, ménages privés, autres», on constate une progression de 10,9%, respectivement 16,6%.

Entre 2019 et 2020, la durée des heures supplémentaires n'a guère changé (35 heures aussi en 2020). Les baisses des heures supplémentaires dans les branches économiques qui sont fortement touchées par la pandémie de COVID-19 sont compensées par les hausses des heures supplémentaires dans les branches peu influencées (cf. G10). Les hausses des heures supplémentaires les plus élevées se trouvent dans les branches «Agriculture, sylviculture» (+22,3%), «Administration publique» (+8,5%), «Santé humaine et action sociale» (+8,4%) et «Immobilier, activités administratives» (+7,2%). À l'autre bout de l'échelle, on constate les baisses des heures supplémentaires les plus fortes dans les branches «Arts, loisirs, ménages privés, autres» (-15,8%), «Information et communication» (-14,7%), «Hébergement et restauration» (-11,3%) et «Commerce, réparation» (-10,7%). À l'exception de la branche «Information et communication», ce sont les branches qui sont fortement touchées par la pandémie, elles présentant une baisse de durée du travail très élevée.

Variation de la durée annuelle des heures supplémentaires par personne active occupée selon les branches économiques, 2010–2019

G9

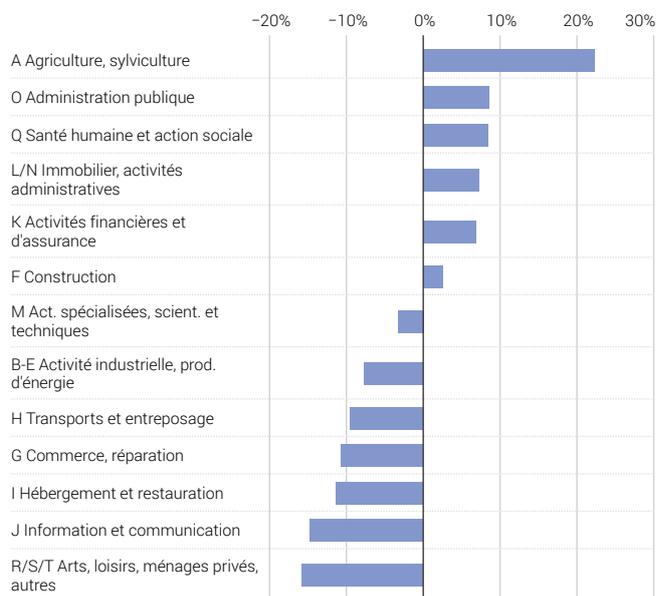


Source: OFS – Statistique du volume du travail (SVOLITA)

© OFS 2021

Variation de la durée annuelle des heures supplémentaires par personne active occupée selon les branches économiques, 2019–2020

G10



Source: OFS – Statistique du volume du travail (SVOLITA)

© OFS 2021

4. Durées annuelles de travail en comparaison internationale

L'OCDE publie le nombre moyen d'heures annuellement travaillées par personne active occupée en comparaison internationale. Ces données visent à effectuer des comparaisons internationales de tendances dans le temps; en raison de la disparité des sources et des méthodes de calcul, elles ne permettent par contre pas de comparer entre pays les volumes heures d'une année donnée.

Baisse de quatorze jours travaillés dans l'UE sur dix ans

En moyenne, le nombre d'heures annuelles travaillées par personne active occupée dans l'UE est passé de 1632 à 1513 entre 2010 et 2020, soit une baisse de 7,3% ou de 14,2 jours de travail. Cette baisse est presque identique à celle observée en Suisse (-7,2%).

Les heures de travail en Suisse ont été moins affectées par la crise sanitaire que dans l'UE (évolution 2019-2020: -3,4% contre -5,0%). Cependant, le recul plus marqué du temps de travail en Suisse entre 2010 et 2019 (-3,9% contre -2,4% dans l'UE) conduit à une baisse de même ampleur sur dix ans.

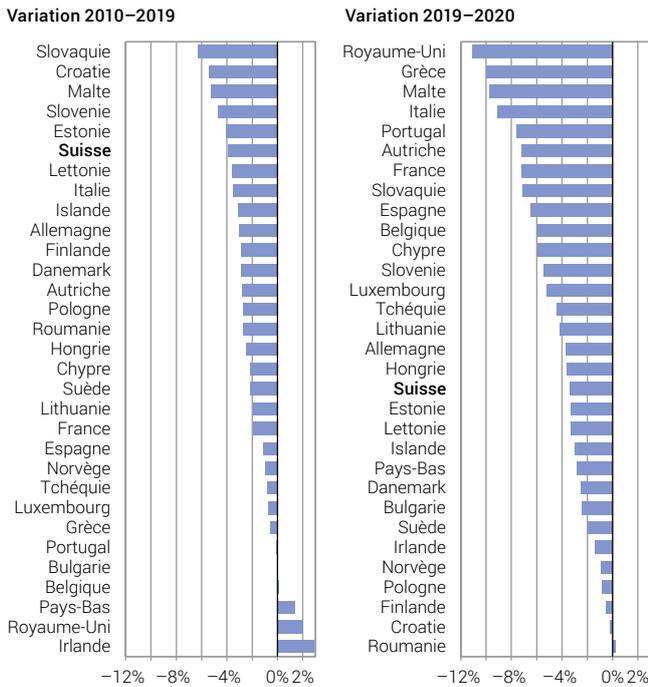
Les évolutions 2010–2020 varient dans les pays voisins de la Suisse: l'Italie se plaçait en troisième position (-12,3%), juste derrière Malte et la Slovaquie qui présentent les baisses les plus fortes. L'Autriche (-9,8%) et la France (-9,0%) ont enregistré des reculs plus élevés que la moyenne européenne, alors que l'Allemagne (-6,6%) a enregistré une diminution moins élevée.

⁴ Les heures supplémentaires ne sont relevées que dans l'activité principale.

Dans le graphique G12, les évolutions de la durée annuelle de travail par personne active occupée sont exprimées en jours de travail, les variations 2010–2019 et 2019–2020 pouvant être additionnées pour obtenir la diminution des jours de travail sur dix ans.

Variation de la durée annuelle effective du travail par personne active occupée en comparaison internationale, 2010–2020

G 11



Source: OFS – OCDE (état: juin 2021)

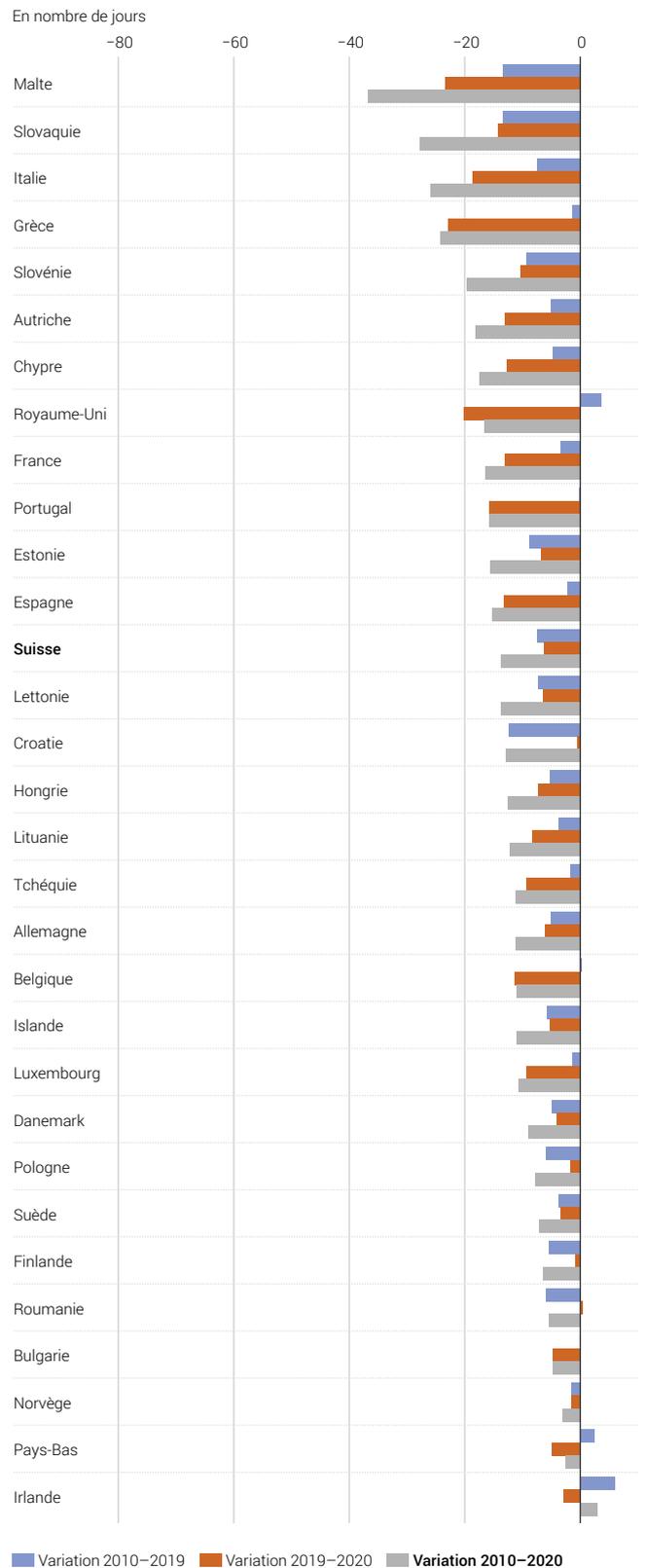
© OFS 2021

Royaume-Uni fortement touché par la pandémie de COVID-19

Entre 2019 et 2020, la diminution de la durée annuelle effective de travail par personne active occupée s’observe dans tous les pays sous revue, sauf en Roumanie (+0,2%). Les baisses les plus fortes ont été enregistrées au Royaume-Uni (-11,1%), en Grèce (-10,0%), en Malte (-9,7%) et en Italie (-9,1%). Les baisses les moins fortes se constatent en Croatie (-0,2%), en Finlande (-0,5%) et en Pologne (-0,8%). La Suisse a connu une baisse moins forte que les pays voisins.

Variation de la durée annuelle effective du travail par personne active occupée en comparaison internationale, de 2010 à 2020

G12



Source: OFS – OCDE (état: juin 2021)

© OFS 2021

Statistique du volume du travail (SVOLTA)

La SVOLTA est une statistique de synthèse élaborée sur la base des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) ainsi que d'autres sources. Le but principal de la SVOLTA est l'estimation des heures de travail effectivement accomplies dans l'économie suisse.

La SVOLTA prend donc en considération:

- Les personnes, indépendantes ou salariées, qui ont travaillé au moins une heure contre rémunération durant l'année de référence.
- Les personnes qui, sans être rémunérées, ont collaboré dans l'entreprise familiale pendant l'année de référence.

La durée effective du travail correspond au nombre d'heures de travail normalement effectuées (heures contractuelles des salariés et heures habituelles des indépendants), auxquelles on ajoute les heures supplémentaires et dont on soustrait les absences.

Enquête suisse sur la population active

L'ESPA est une enquête par sondage téléphonique auprès des ménages menée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle décrit la structure et l'évolution de la population active ainsi que le comportement à l'égard du travail en Suisse. L'OFS rend les résultats comparables au niveau international en s'appuyant sur les recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et sur les normes d'EUROSTAT applicables aux enquêtes sur les forces de travail. De 1991 à 2009, l'enquête a été effectuée au 2^e trimestre uniquement. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est aujourd'hui menée en continu en vue de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail. L'ESPA est réalisée par un institut d'étude de marché privé pour le compte de l'OFS. L'échantillon de base comprend depuis 2010 environ 100 000 interviews annuelles. Un échantillon spécial composé d'environ 20 000 interviews de personnes étrangères complète l'échantillon de base. La population couverte est la population résidente permanente de 15 ans et plus. Grâce à un panel rotatif, les mêmes personnes peuvent être interrogées quatre fois au cours d'une période de 15 mois consécutifs.

Variation de la durée annuelle effective du travail par personne active occupée en comparaison internationale

OCDE

T1

	Évolution 2010–2019		Évolution 2019–2020		Évolution 2010–2020	
	Variation, en %	Différence, en jours ¹	Variation, en %	Différence, en jours ¹	Variation, en %	Différence, en jours ¹
Suisse	-3,9%	-7,4	-3,4%	-6,4	-7,2%	-13,8
Zone euro (ZE19)	-2,3%	-4,4	-6,2%	-11,4	-8,3%	-15,8
UE	-2,4%	-4,6	-5,0%	-9,5	-7,3%	-14,2
Belgique	0,1%	0,2	-6,0%	-11,3	-5,9%	-11,1
Bulgarie	0,0%	0,0	-2,4%	-4,8	-2,4%	-4,8
Tchéquie	-0,8%	-1,8	-4,4%	-9,4	-5,2%	-11,2
Danemark	-2,9%	-4,9	-2,5%	-4,2	-5,3%	-9,0
Allemagne	-3,0%	-5,1	-3,7%	-6,1	-6,6%	-11,2
Estonie	-4,1%	-8,8	-3,3%	-6,8	-7,3%	-15,6
Irlande	2,9%	6,0	-1,4%	-3,0	1,5%	3,0
Grèce	-0,6%	-1,3	-10,0%	-22,9	-10,5%	-24,2
Espagne	-1,1%	-2,2	-6,5%	-13,2	-7,5%	-15,3
France	-1,9%	-3,5	-7,2%	-13,0	-9,0%	-16,4
Croatie	-5,4%	-12,4	-0,2%	-0,5	-5,6%	-12,9
Italie	-3,5%	-7,4	-9,1%	-18,6	-12,3%	-26,0
Chypre	-2,2%	-4,8	-5,9%	-12,7	-8,0%	-17,5
Lettonie	-3,6%	-7,3	-3,3%	-6,4	-6,8%	-13,7
Lituanie	-1,9%	-3,8	-4,2%	-8,3	-6,0%	-12,1
Luxembourg	-0,7%	-1,3	-5,2%	-9,4	-5,9%	-10,7
Hongrie	-2,5%	-5,3	-3,6%	-7,4	-6,0%	-12,6
Malte	-5,3%	-13,5	-9,7%	-23,3	-14,5%	-36,8
Pays-Bas	1,4%	2,4	-2,8%	-4,9	-1,5%	-2,5
Autriche	-2,8%	-5,1	-7,2%	-13,0	-9,8%	-18,1
Pologne	-2,7%	-6,0	-0,8%	-1,8	-3,5%	-7,7
Portugal	-0,1%	-0,1	-7,6%	-15,7	-7,6%	-15,8
Roumanie	-2,7%	-6,0	0,2%	0,5	-2,5%	-5,5
Slovénie	-4,7%	-9,4	-5,4%	-10,3	-9,9%	-19,7
Slovaquie	-6,3%	-13,5	-7,1%	-14,3	-12,9%	-27,7
Finlande	-2,9%	-5,5	-0,5%	-1,0	-3,4%	-6,4
Suède	-2,2%	-3,8	-1,9%	-3,3	-4,0%	-7,1
AELE/UK						
Islande	-3,1%	-5,7	-3,0%	-5,4	-6,1%	-11,1
Norvège	-1,0%	-1,6	-0,9%	-1,5	-1,9%	-3,1
Royaume-Uni	2,0%	3,6	-11,1%	-20,2	-9,3%	-16,7

¹ Dans ce tableau, lors de la conversion d'heures en jours, on divise la durée annuelle de travail (en heures) par 8,4.

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Rongfang Li, OFS, tél. 058 463 64 86

Rédaction: Rongfang Li, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 03 Travail et rémunération

Langue du texte original: français

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2021
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 2099-2000